

Objet : projets éoliens

Mr le Président de la République

Mr le Ministre d'Etat Nicolas Hulot

Copies in fine

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre d'Etat,

Par ma lettre du 10 février 2016, j'ai alerté le Ministre de l'Economie et des Finances, sur la nécessité de revenir à une politique énergétique qui tienne compte des faits économiques et écologiques. Cette lettre reste d'actualité, c'est pourquoi je la joins (P.J1).

Récemment, le gouvernement a confirmé qu'il allait mettre en œuvre la loi sur la transition énergétique (LTE), avec l'arrêt, avant 2025 et avant la fin de leur vie technique, de 17 des 58 réacteurs nucléaires français et soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR), avec, en première place, l'éolien terrestre et marin (doublement de la puissance pendant le quinquennat).

Nous pensons que la politique énergétique que vous voulez mettre en œuvre **va conduire à un préjudice grave pour l'intérêt général**. Nous lançons donc, auprès de vous, une alerte qui s'inscrit dans le cadre de l'article 6 de la loi n°2016-1691, du 9 décembre 2016, version consolidée du 9 août 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. L'alerte concerne :

- **Le préjudice économique** : Une centrale nucléaire produit 1 Million d'€/jour, soit un manque à gagner de **5 milliards d'€/an**, pour les 17 centrales arrêtées avant leur fin de vie technique. Pour être exhaustif, il faut ajouter à cette somme, entre autres, le renforcement du réseau électrique lié à l'intermittence de l'éolien (puissance variant de 0 à 5 fois la puissance moyenne), ainsi que la dévalorisation des habitations des riverains proches des éoliennes.
- **Le préjudice pour les producteurs électriques** : En dehors des périodes exceptionnelles de pic de consommation, on constate une baisse du prix de l'électricité à la production: moins de **40 € /Mwh**. Cette tendance traduit une surcapacité de moyens de production électrique et résulte en partie de l'ajout des nouvelles capacités de production ENR, essentiellement l'éolien, qui échappe à la logique industrielle puisque la rentabilité de ces projets est garantie indépendamment des besoins (obligation d'achat par EDF à prix fort : **75 €/Mwh – pendant 20 ans**). Les difficultés financières d'EDF illustrent le propos.
- **Le préjudice sanitaire pour la population** : Selon un rapport de l'Académie Nationale de médecine du 9 mai 2017, les éoliennes occasionnent des troubles auditifs, des perturbations du système neurologique et du système cardiovasculaire, des épisodes de stress, de dépression, d'anxiété chez les personnes les plus sensibles. Il est à noter que l'Académie de médecine a, par le passé, préconisé qu'aucune éolienne de grande taille ne soit construite à moins de 1500 m des habitations. La loi française, contrairement aux autres grands pays, autorise la construction des éoliennes à partir de 500 m des habitations.
- **Le risque de blackout électrique** : Lors des pics de consommation, essentiellement lors des vagues de grand froid, les moyens de productions sont à leur capacité maximum. Selon un communiqué de presse du comité central d'EDF, le 25 janvier 2017, à 19 h 15, la France est passée à 2 doigts d'une rupture d'approvisionnement. Les moyens de production et les importations étaient au maximum, le solaire à 0 (nuit) et l'éolien pratiquement à l'arrêt (absence de vent, éolien à 13 % de la puissance installée).

Le programme annoncé : arrêt de 17 réacteurs nucléaires, non construction de moyens de production thermiques et doublement de l'éolien, conduirait de façon certaine, à des ruptures massives d'approvisionnement électriques, avec des conséquences graves sur la sûreté des installations, ainsi que sur la santé des populations.

Le Blackout peut provenir de sous-tensions (chute du vent) ou de surproductions imprévues (montée rapide du vent).

- **Pour l'Etat, un défaut de communication impartiale** : Selon nous, la communication officielle sur les conséquences de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique ne reflète pas les conséquences de cette politique, et est donc de nature à tromper les citoyens. A titre d'illustration :
  - o L'ADEME, organisme d'Etat, met en avant la crédibilité d'un scénario 100 % renouvelable pour la production électrique, alors que ce scénario relève, pour plusieurs décennies, voire pour toujours, de l'utopie.
  - o Les récentes déclarations du Ministre d'Etat Nicolas Hulot : Arrêt de 17 réacteurs nucléaires – remplacement du parc de véhicules par de véhicules n'utilisant pas de combustible fossile – Arrêt de la prospection pétrolière et gazière – Arrêt des centrales au charbon - ..., sont présentées sans analyse de faisabilité, ni étude d'impact.
  - o La sécurisation du réseau électrique va, de façon certaine, nécessiter la construction de moyens de productions pilotables (essentiellement des centrales au gaz), de puissance équivalente à celles des 17 réacteurs arrêtés. Le bilan CO<sub>2</sub> global n'est jamais présenté.
  - o L'impact de la construction de dizaines de milliers d'éoliennes géantes, sur le prix de l'électricité et sur l'environnement, n'est pas exposé aux citoyens.

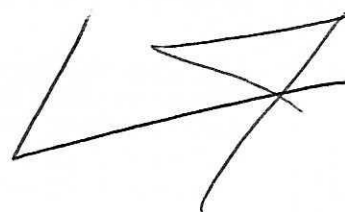
Pour quantifier l'ampleur du préjudice, je vous invite à faire évaluer, **dans le cadre de la révision en cours de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, par des experts indépendants, les 2 scénarios suivant, selon des critères quantifiables : Coût – Création d'emplois – Impacts environnementaux (CO<sub>2</sub> – paysage – santé - ... ) :

- **Scénario actuel** : Scénario LTE actuel
- **Scénario alternatif** :
  - o Maintien des centrales nucléaires ayant passé avec succès leur réexamen de sûreté.
  - o Soutien aux économies d'énergie, pour stabiliser la consommation électrique.
  - o Arrêt du soutien financier à l'éolien industriel et à toute production d'électricité industriellement mature, dès lors que les moyens de production de l'électricité sont suffisants et adaptés (notamment suffisance des moyens pilotables).
  - o Répartition des sommes économisées pour stabiliser le prix de l'électricité – rétablir l'équilibre des comptes d'EDF – **développer un programme de R&D ambitieux** pour le renouvellement du parc nucléaire, à partir de 60 ans d'âge (2039 pour les centrales les plus anciennes).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre d'Etat, nos sincères salutations.

Le président de CSEI

Copies M le premier Ministre  
M les Présidents du Sénat, de l'Assemblée N  
Mme et M les Sénateurs ou Députés (26 – 38)  
Mme et M les élus locaux  
Mr le Président d'EDF –ADEME



P.J.1 : Lettre à Emmanuel Macron du 10/2/2016